VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

№2023-53

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20230620-2023_53AR-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/06/2023

ARRETE DU 20 JUIN 2023
Portant réglementation du stationnement et de la circulation Rue et Parking du Jeu de Paume
Pour les festivités du vendredi 14 juillet 2023

Le Maire de la Commune d'Henrichemont (Cher)

- Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu l'intérêt général ;
- Considérant qu'il y a lieu de sécuriser les participants, les intervenants et les riverains Rue du Jeu de Paume et Parking du Jeu de Paume, le vendredi 14 juillet 2023 à l'occasion des festivités du 14 juillet.

ARRETE :

Article 1er : Le stationnement des véhicules sera interdit Rue du Jeu de Paume et Parking du Jeu de Paume, le vendredi 14 juillet 2023 de 7h à 17h00.

Article 2ème : La circulation sera interdite Rue du Jeu de Paume, le vendredi 14 juillet 2023 de 7h00 à 17h00.

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par les Services Techniques d'Henrichemont.

Article 4ème : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Henrichemont,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Gilles BUREAU

MAIRIE D'HENRICHEMONT CHER

GB

Publié sur le site internet de la commune le 20.06.2023